

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Nationale Loterij - Loterie Nationale**

Forme juridique : Société anonyme de droit public

Adresse : Belliardstraat

N° : 25-33

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail : sophie.salvi@loterie-nationale.be

Numéro d'entreprise

0223.967.357

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-05-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 19-05-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **Christoffels Arne**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-03-15

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

### **STOKMANS Bart**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-10

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

### **DARDENNE Emmanuelle**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

### **GOSSELIN Ermeline**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

### **VAN DE VELDE Filip**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-01

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

### **DUFFY Gerald**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

### **DEMARET Géraldine**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Président du Conseil d'Administration

### **HAEK Jannie**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur délégué

### **DE BONDT Karel**

Belliard 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**LAMBERT Laurence**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**DE WINTER Liesbeth**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**KEERSEBILCK Matthijs**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**CEYSENS Patricia**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**DUPRIEZ Patrick**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**VANDEN BERGHE Theodoor (Bogdan)**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**BLOCKMANS Tom**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-12

Fin de mandat : 2023-03-14

Commissaire du Gouvernement

**GONZALEZ Xavier**

Belliardstraat 25-33

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-21

Fin de mandat : 2027-05-21

Administrateur

**EY Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises BV/SRL (B00160)**

0446334711

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2026-05-15

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VAN HOOFF Eric (A02075)

Réviseur d'entreprises

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

**RSM INTERAUDIT BV/SRL (B00091)**

0436391122

Lozenberg 22 2

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2026-05-15

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DELACROIX Marie (A02141)

Réviseur d'entreprises

Lozenberg 22 2

1930 Zaventem

BELGIQUE

**Rekenhof/La Cour des Comptes (/)**

0850038120

Regentschapsstraat 2

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DEBUCQUOY Jan

Commissaire

Regentschapsstraat 2

1000 Bruxelles

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>298.421.651</u></b>	<b><u>100.523.837</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>39.480.564</b>	<b>33.940.118</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>28.410.836</b>	<b>23.796.402</b>
Terrains et constructions		22	11.362.218	12.604.189
Installations, machines et outillage		23	4.455.892	5.422.905
Mobilier et matériel roulant		24	12.568.784	5.746.779
Location-financement et droits similaires		25	23.942	22.529
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>230.530.251</b>	<b>42.787.317</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	5.109.624	302.200
Participations		280	5.109.624	302.200
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	225.420.627	42.485.117
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	225.420.627	42.485.117

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>351.372.256</u></b>	<b><u>535.954.757</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>63.527.457</b>	<b>45.055.077</b>
Créances commerciales		40	17.950.625	18.999.361
Autres créances		41	45.576.832	26.055.716
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>197.767.443</b>	<b>389.216.373</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	197.767.443	389.216.373
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>76.238.772</b>	<b>96.353.890</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>13.838.584</b>	<b>5.329.417</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>649.793.907</b>	<b>636.478.594</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>231.275.850</u></b>	<b><u>227.312.770</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>150.000.000</b>	<b>150.000.000</b>
Capital non appelé		10	150.000.000	150.000.000
En dehors du capital		100	150.000.000	150.000.000
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>81.275.850</b>	<b>77.312.770</b>
Réserves indisponibles		130/1	15.000.000	15.000.000
Réserve légale		130	15.000.000	15.000.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	2.243.589	1.523.680
Réserves disponibles		133	64.032.261	60.789.090
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>76.789.928</u></b>	<b><u>80.140.297</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>76.789.928</b>	<b>80.140.297</b>
Pensions et obligations similaires		160	530.475	544.534
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	76.259.453	79.595.763
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>341.728.129</b>	<b>329.025.527</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>70.853.365</b>	<b>64.579.312</b>
Dettes financières		170/4	10.437	10.179
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	10.437	10.179
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	70.842.928	64.569.133
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>248.721.629</b>	<b>239.507.228</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	13.622	12.543
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	22.629.067	30.161.184
Fournisseurs		440/4	22.629.067	30.161.184
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	26.986.814	21.786.677
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	15.786.984	14.829.474
Impôts		450/3	4.703.173	5.601.385
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.083.811	9.228.089
Autres dettes		47/48	183.305.142	172.717.350
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>22.153.135</b>	<b>24.938.987</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>649.793.907</b>	<b>636.478.594</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>1.655.134.693</b>	<b>1.611.658.978</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.493.654.450	1.581.114.023
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	160.359.053	29.059.096
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.121.190	1.485.859
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>1.638.175.726</b>	<b>1.582.591.705</b>
Approvisionnements et marchandises		60	1.120.452.440	1.073.575.074
Achats		600/8	1.120.452.440	1.073.575.074
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	103.372.007	98.304.727
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	43.604.082	39.944.084
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	16.041.139	14.409.686
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	304.504	279.670
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-3.248.369	3.185.862
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	356.862.822	352.414.349
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	787.101	478.253
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>16.958.967</b>	<b>29.067.273</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>4.451.440</b>	<b>4.903.024</b>
Produits financiers récurrents		75	4.451.440	4.782.584
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	4.428.553	4.780.233
Autres produits financiers	6.11	752/9	22.887	2.351
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		120.440
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>5.102.286</b>	<b>3.332.977</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.371.210	3.332.977
Charges des dettes		650	1.130	842
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	3.102.623	-1.282.384
Autres charges financières		652/9	267.457	4.614.519
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.731.076	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>16.308.121</b>	<b>30.637.320</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>6.455.049</b>	<b>9.643.476</b>
Impôts		670/3	6.455.049	9.643.476
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>9.853.072</b>	<b>20.993.844</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	<b>1.279.841</b>	
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689	<b>1.999.750</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>9.133.163</b>	<b>20.993.844</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>9.133.163</b>	<b>20.993.844</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	9.133.163	20.993.844
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	<b>3.243.171</b>	<b>5.248.461</b>
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	3.243.171	5.248.461
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>5.889.992</b>	<b>15.745.383</b>
Rémunération de l'apport		694	5.889.992	15.745.383
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>158.904.656</b>
	8022	17.629.720
	8032	35.767.640
(+)/(-) 8042		
	<b>140.766.736</b>	
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>124.964.537</b>
	8072	12.089.444
	8082	
	8092	
	8102	35.767.809
(+)/(-) 8112		
	<b>101.286.172</b>	
	<b>39.480.564</b>	
211		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	<b>32.281.721</b>
8161	266.252	
8171	2.847.378	
(+)/(-) 8181		
8191	<b>29.700.595</b>	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	<b>19.677.531</b>
8271	1.464.154	
8281		
8291		
8301	2.803.308	
(+)/(-) 8311		
8321	<b>18.338.377</b>	
(22)	<b>11.362.218</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	<b>49.170.410</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	2.292.863	
Cessions et désaffectations	8172	15.954.556	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>35.508.717</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	XXXXXXXXXX	<b>43.747.506</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	1.359.612	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	14.054.293	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>31.052.825</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>4.455.892</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	21.754.155
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7.972.612	
Cessions et désaffectations	8173	3.500.300	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	26.226.467	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	16.007.377
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.150.606	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	3.500.300	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	13.657.683	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	12.568.784	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	39.764

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164 20.226

Cessions et désaffectations

8174 7.952

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194 52.038

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P	XXXXXXXXXX	17.234
-------	------------	--------

**Mutations de l'exercice**

Actés

8274 18.813

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304 7.951

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324 28.096

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25) 23.942

**DONT**

Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

Mobilier et matériel roulant

252 23.942

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	23.342
8165		
8175	23.342	
(+)/(-) 8185		
8195		
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	23.342
8275		
8285		
8295		
8305	23.342	
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	302.200

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions 8361 6.538.500
- Cessions et retraits 8371
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8381

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8391	6.840.700	
------	-----------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8451P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées 8411
- Acquises de tiers 8421
- Annulées 8431
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8441

**Plus-values au terme de l'exercice**

8451		
------	--	--

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8521P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées 8471 1.731.076
- Reprises 8481
- Acquises de tiers 8491
- Annulées à la suite de cessions et retraits 8501
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8511

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8521	1.731.076	
------	-----------	--

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8551P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- (+)/(-) 8541

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8551		
------	--	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(280)	5.109.624	
-------	-----------	--

**ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

281P	XXXXXXXXXX	
------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Additions 8581
- Remboursements 8591
- Réductions de valeur actées 8601
- Réductions de valeur reprises 8611
- Différences de change (+)/(-) 8621
- Autres (+)/(-) 8631

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(281)		
-------	--	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8651		
------	--	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	XXXXXXXXXX	<b>42.485.117</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	1.512.667	
Remboursements	8593	3.143.417	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633	184.566.260	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b>225.420.627</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ou (-) (en unités))
<b>COC</b> 0478242662 Société coopérative Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	470	6,02	31,91	2021-12-31	EUR	435.856	2.628
<b>LNL Services</b> 0866352134 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	615	100		2021-12-31	EUR	259.886	27.727
<b>New LSO</b> 0673508612 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	100	100		2021-12-31	EUR	155.800	
<b>SCOOORE</b> 0765505291 Société anonyme Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	10.729	100		2021-12-31	EUR		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>28.858.510</b>	<b>86.311.451</b>
8681	28.858.510	86.311.451
8682		
8683		
52	<b>168.908.933</b>	<b>302.444.909</b>
8684		302.444.909
53		
8686		
8687		
8688		
8689		<b>460.013</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Charges à reporter
- Magasins billets et online
- Produits acquis
- Vouchers à utiliser

Exercice
2.393.841
1.620.146
246.208
9.578.389

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

#### Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	150.000.000
(100)	150.000.000	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	150.000.000	78.760
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Belgische Staat</b> 0252796351 Place des Palais 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions sans valeur nominale			78,72
<b>Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij</b> 0253445063 Louizalaan 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions sans valeur nominale			21,28

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision EuroMillions  
Provision litiges juridiques  
Provision Covid  
Provision Vikinglotto  
Provisions autres risques et charges

Exercice
36.945.037
315.261
32.350.000
254.733
6.394.423

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	13.622
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	13.622
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>13.622</b>
--	------	---------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	10.437
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	10.437
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	70.842.928

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>70.853.365</b>
--	------	-------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	
--	------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
9072	602.634
9073	4.100.539
450	
9076	
9077	11.083.811

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société****DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

charges à imputer
Régularisation mises futures

Exercice
16.534.792
5.618.342

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	435	431
9087	422,1	415,1
9088	626.953	622.931
620	29.531.231	27.980.038
621	8.468.833	7.742.947
622	2.068.740	2.113.260
623	3.511.475	2.085.602
624	23.803	22.237

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-14.059	-16.434
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	402.824	323.166
Reprises	9113	98.320	43.495
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	167.440.839	171.043.899
Utilisations et reprises	9116	170.689.208	167.858.037
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	763.565	1.659.416
Autres	641/8	356.099.257	350.754.933
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	6,7	8,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	13.205	16.383
Frais pour la société	617	332.404	431.034

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Plus values sur réalisation d'actifs circulants et commercial

Produits financiers divers

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Moins value sur portefeuilles

Charges financières diverses

Différences de change

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	2.768.040	2.848.744
	22.887	2.350
6501		
6502		
6510	6.543.326	
6511	3.440.703	1.282.384
653		
6560		
6561		
654		
655		
	81.248	3.847.389
	179.697	764.154
	6.512	2.976

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>1.121.190</u></b>	<b><u>1.606.299</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>1.121.190</b>	<b>1.485.859</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	124.622	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	996.568	1.485.859
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		<b>120.440</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		120.441
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>2.518.177</u></b>	<b><u>478.253</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>787.101</b>	<b>478.253</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	41.490	2.949
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	745.611	475.303
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>1.731.076</b>	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	1.731.076	
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES**

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

**Impôts sur le résultat de l'exercice**

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

- Dépenses non admises
- Tax shelter
- Provisions et réductions de valeur imposables

Codes	Exercice
9134	<b>5.821.940</b>
9135	18.537.570
9136	12.715.630
9137	
9138	<b>633.109</b>
9139	633.109
9140	
	3.110.159
	-1.999.750
	6.869.231

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives
- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

- A la société (déductibles)
- Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	27.551	14.383
9146	19.256.484	19.780.282
9147	9.165.315	8.331.773
9148	43.500.000	40.500.000

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<b><u>3.000.000</u></b>
9150	
9151	
9153	3.000.000
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Etant donné les activités de ses filiales, c'est à dire:

- pour la SA New Lotto Sports Organisation: participation dans la SC Captains of Cycling, la gestion de l'équipe cycliste Lotto
  - pour la SA LNL Services: depuis 2004, la gestion de la participation au jeu européen EuroMillions,
  - pour la SA Scoore: depuis 2022 l'organisation de son activité de paris sportifs
- la Loterie Nationale est consciente de son engagement vis-à-vis de ses filiales quant à la continuité de leurs activités.

Il y a lieu de noter l'existence de quelques litiges concernant les jeux de la Loterie Nationale, pour lesquels aucune provision n'a été constituée vu la faible probabilité de condamnation.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, l'entreprise est confrontée à un certain nombre de risques. Sur base des éléments connus et disponibles, le management de la société a établi les provisions nécessaires pour faire face à ces risques.

Le 10/09/2020, la Loterie Nationale a obtenu une garantie bancaire pour sa filiale SC Captains of Cycling en faveur de l'UCI pour un montant de 2.900.000€ et en 2022, une garantie bancaire de 100.000€ en faveur de la Royale Ligue Vélocipédique Belge afin que sa filiale puisse satisfaire ses obligations en tant qu'équipe World Tour.

Dans le cadre de la convention entre la Loterie Nationale et New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale a donné une garantie budgétaire de 5.500.000 € (hors TVA) à sa filiale pour l'année 2022.

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte**

La Loterie Nationale a instauré des plans de pension complémentaire au profit de l'ensemble de son personnel depuis l'année 2002. Ces plans de pension sont des plans dits "contribution définie" pour le personnel embauché à partir du 01.04.2015 et "but à atteindre" pour le personnel embauché avant cette date. Ceux-ci sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur (et/ou par les membres du personnel) qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de 65 ans.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance/le fonds de pension nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>5.109.624</b>	<b>302.200</b>
(280)	5.109.624	302.200
9271		
9281		
9291	<b>1.610.378</b>	<b>259.653</b>
9301		
9311	1.610.378	259.653
9321		
9331		
9341		
9351	<b>184.388</b>	<b>559.101</b>
9361		
9371	184.388	559.101
9381	3.000.000	2.900.000
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Nihil

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	381.887
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	176.809
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	6.820
95083	72.735

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	239.719
95071	6.050
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	6.820
95093	72.735

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## 1. Actifs immobilisés

La T.V.A. due sur des investissements est amortie au même pourcentage que l'investissement.

### A. Immobilisations incorporelles

Base d'évaluation : valeur d'acquisition

Les immobilisations incorporelles sont amorties à 33% sur base annuelle, avec exception pour :

- dépôts de marque qui sont amortis à 100 %.
- les immobilisations sur les comptes « software » et « software Monalo », qui sont amortis entre min. 20% et max. 33%.
- « ressources & development » qui sont amortis à 20%.

### B. Immobilisations corporelles

Base d'évaluation : valeur d'acquisition

Amortissement linéaire, en fonction de la durée d'utilité ou d'utilisation probable :

- biens immeubles (à l'exclusion des terrains) : entre min. 3% et max. 5% (les frais complémentaires sont amortis à 100%).
- installations : entre min. 10% et max. 20%.
- matériel informatique : entre min. 20% et max 33%.
- matériel de bureau : entre min. 20% et max. 33%.
- matériel roulant : 20%
- pas d'amortissement en matière d'objet d'art.

### C. Immobilisations financières.

#### a. Participations et actions

Les participations et les actions portées à la rubrique « Immobilisations financières » sont valorisées à leur valeur d'acquisition. Par valeur d'acquisition on entend le prix d'achat, la valeur de souscription ou la valeur d'apport sans les frais accessoires.

Les participations et les actions feront l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

On ne procédera pas à la réévaluation des participations et des actions.

#### b. Autres immobilisations financières

Base d'évaluation : valeur d'acquisition.

Il s'agit en outre des cautionnements versés en numéraire, qui ne sont bien entendu pas amortis.

A partir de 2022, les placements long terme à capital garanti ("buy & hold") seront dorénavant comptabilisés sous les immobilisations financières et non plus sous les actifs circulants en placements de trésorerie. Les moins-values éventuelles entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation seront reconnues à la date d'échéance du produit financier.

Si la valorisation à la valeur de marché avait été appliquée au 31/12/2022, une réduction de valeur de l'ordre de 31 millions € aurait dû être actée.

Les intérêts acquis sur des titres à revenu fixe sont pris en résultat pro rata temporis.

#### 2. Créances à un an au plus

Evaluation à leur valeur nominale. Des réductions de valeur seront actées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis (règle générale : 50% de réduction de valeur si la créance est encore ouverte après 6 mois et 100% de réduction de valeur si la créance est encore ouverte après 12 mois).

#### 3. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les moyens liquides, dont les fonds de caisses et les avoirs à vue sur établissements financiers, sont évalués à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur les placements de trésorerie tels que repris sous cette rubrique sont comptabilisées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. Les intérêts acquis sur des titres à revenu fixe sont pris en résultat pro rata temporis.

Les fonds monétaires sont évalués à leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

#### 4. Comptes de régularisation de l'actif

Evaluation à leur valeur nominale.

Ces comptes concernent les charges à reporter, c'est-à-dire les proratas de charges exposées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, les produits acquis, c'est-à-dire les proratas de produits qui n'échouent qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, et les proratas d'intérêts, compris dans la valeur nominale de dettes, venant à charge du résultat d'exercices ultérieurs.

Bien que la société ne possède pas de stocks dans le sens strict, les frais d'achats des billes à gratter et du matériel supportant la vente des produits de tirage sont alloués sur base d'une gestion active des biens en question. La méthode effectivement appliquée via nos systèmes est celle du coût moyen pondéré (indiquée antérieurement comme FIFO). Cette précision n'a aucun impact sur nos comptes.

#### 5. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont soit probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi. Elles doivent être constituées systématiquement.

#### 6. Dettes à plus d'un an

Evaluation à leur valeur nominale.

« Au terme d'une période de 5 ans à dater du 31 décembre de l'année de sa naissance, la dette non réclamée peut être considérée comme nulle et être prise en résultat exceptionnel. En matière de subsides, le début de la période de 5 ans est le premier janvier de l'année du plan de répartition définitif ».

#### 7. Dettes à un an au plus

Evaluation à leur valeur nominale.

« Au terme d'une période de 5 ans à dater du 31 décembre de l'année de sa naissance, la dette non réclamée peut être considérée comme nulle et être prise en résultat exceptionnel. En matière de subsides, le début de la période de 5 ans est le premier janvier de l'année du plan de répartition définitif ».

#### 8. Comptes de régularisation du passif

Evaluation à leur valeur nominale.

Ces comptes concernent les charges à imputer, c'est-à-dire les proratas des charges qui n'échoient qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé, les produits à reporter, c'est-à-dire les proratas de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur, et les intérêts compris dans les créances, pris au prorata en résultat.

#### 9. Produits/charges d'exploitation

Le chiffre d'affaires des jeux de tirage est intégralement attribué, par tirage, à la période comptable au cours de laquelle le tirage concerné a lieu, excepté lorsque les mises pour un tirage ont été définitivement clôturées au cours de la période précédente (dans ce cas, la date de la dernière mise détermine la période comptable).

Dans le cadre d'Euro Millions, les compensations que l'entreprise perçoit des autres pays participants en vue du paiement des gagnants belges sont considérées comme étant d'autres produits d'exploitations ; le coût tout aussi important des lots payés, qui y est associé, est enregistré dans la rubrique « achats ». En fonction du nombre de gagnants belges par exercice comptable, cette façon de procéder peut donner lieu à de fortes fluctuations dans les comptes concernés.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES :

Remarque relative à la page C 6.18.1 :

La société établit des comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2022.

Il est à noter que, conformément à l'article 3:97, de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation, lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

Les filiales et/ou sous-filiales de la Loterie Nationale, la SC Services aux Loteries en Europe (SLE en abrégé) et la SC Captains of Cycling ont été laissées en dehors du périmètre de consolidation de la Loterie Nationale pour la raison précitée.

Toutes les activités de la Loterie Nationale cadrent dans ses tâches de service public (loi relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale du 19 avril 2002 - article 6, §1, 1° à 4°).

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE****RISQUES**

Notre environnement a été et reste impacté, depuis 2019 par la crise sanitaire mondiale du Covid et depuis début 2022 par la guerre en Ukraine et l'inflation, ce qui engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise. Nous avons par ailleurs décidé de maintenir, dans les comptes 2022, la provision de 32,3 millions d'euros inscrite en 2019 suite à la crise sanitaire.

Egalement, le défaut d'adoption d'arrêtés d'exécution de la loi de 1999 sur les jeux de hasard est de nature à créer une insécurité juridique préjudiciable à la Loterie. En effet, les jeux de hasard en ligne exploités par les opérateurs privés qui selon la loi doivent être de même nature que ceux exploités dans le monde physique ne font toujours pas l'objet d'un arrêté royal qui en définit leurs contours et leur nature. En particulier, il s'agit des jeux de casinos en ligne pour lesquels il n'existe aucun cadre légal qui en définit leur nature et dont on accuse à tort la Loterie Nationale d'en exploiter sous la dénomination de Woohoo, avec à la clé le risque de devoir en arrêter leur exploitation, alors qu'il s'agit de jeux de loterie définis et réglementés par arrêté royal.

**ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Notre proposition d'augmenter notre soutien aux bonnes causes de 10 millions d'euros pour l'exercice 2022 a été bien accueillie et reste dans l'attente de son officialisation par arrêté royal.

Avec une conjoncture économique influencée par un contexte international instable mais également avec le contexte difficile en matière de politique nationale des jeux de hasard de ces derniers mois, la Loterie Nationale est consciente de ses challenges et de l'équilibre financier à maintenir sachant ses produits procycliques et l'inflation très élevée pesant sur sa marge d'exploitation; les prix de ses produits sont en effet fixes, alors que du côté des coûts, les hausses de prix se font fortement sentir.

A la clôture de l'exercice 2022, l'augmentation de capital de 30 millions € par incorporation des réserves disponibles approuvée par l'AG extraordinaire du 12/07/2022 pour porter le capital de 150 millions € à 180 millions € reste sous condition suspensive de l'approbation par arrêté royal après consultation en Conseil des Ministres.

En date du 3/02/2023, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant approbation des modifications des statuts de la Loterie Nationale.

L'augmentation de capital ne sera cependant effective et définitive que dès publication de l'approbation par arrêté royal.

**ACTIVITE**

En 2022, la Loterie Nationale a transféré sa branche d'activité de paris sportifs à sa filiale SCOORE SA avec effet au 01/01/2022.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

# LOTÉRIE NATIONALE

Société anonyme de droit public

Rue Belliard 25-33 1040 Bruxelles

Registre des personnes morales de Bruxelles n° 659.821

TVA - BE 0223 967 357

## Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 19 mai 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de la société et de notre gestion durant l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2022.

Le projet de comptes annuels a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la société.

### 1. ÉVOLUTION ET SITUATION

En 2022, la Loterie Nationale a transféré sa branche d'activité de paris sportifs à sa filiale Scooore avec effet au 01/01/2022.

En ce qui concerne les jeux de loterie, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1.494 million d'euros soit une diminution de 2,3% par rapport à 2021. Malgré un contexte plus complexe que jamais, avec ce résultat, la Loterie Nationale confirme sa stratégie de chiffre d'affaires durable.

Les produits de la Loterie Nationale sont procycliques; le conflit en Ukraine, l'inflation des prix et les suites des périodes de Covid ont entraîné une inquiétude de la population et une faible confiance des consommateurs se faisant immédiatement ressentir sur nos produits et sur le comportement de nos joueurs.

Le **Lotto** se maintient à un très bon niveau (comparable à 2021 en pourcentage des ventes) et confirme l'attachement des belges à ce jeu iconique qui fêtera en 2023 ses 45 ans d'existence. Le succès de nos jeux **Instant** est de nouveau au rendez-vous (+2,2% par rapport à 2021) et permet de nous positionner dans la moyenne des loteries européennes.

Quant à l'**EuroMillions**, l'année 2021 avait été remarquable en terme de mises, il conserve en 2022 sa place de pilier fort et est au coude à coude avec le Lotto.

Le **réseau de vente traditionnel** de la Loterie Nationale connaît ces dernières années une baisse de fréquentation imputable à la diminution des ventes de journaux et magazines ainsi qu'à la baisse de la consommation des produits du tabac. Cette tendance s'est encore traduite en 2022 par une perte nette de 95 librairies.

Étant donné qu'il est très important pour des produits d'opportunité comme ceux de la Loterie Nationale d'être disponibles dans suffisamment d'endroits, de nombreux efforts ont à nouveau été consentis au cours de l'année écoulée pour créer des possibilités de vente sur le chemin des joueurs. Au final, 813 nouveaux points de vente ont vu le jour.

Les **ventes digitales** progressent structurellement pour atteindre 364 millions d'euros de mises en 2022. Le « mobile » devient le canal préféré s'adjudgeant 81% des ventes en ligne de la Loterie Nationale en 2022 (52% en 2021).

Comme la Loterie Nationale entend continuer à honorer son engagement sociétal en faveur des **bonnes causes**, le nouveau contrat de gestion conclu avec l'État belge en 2021 prévoit un montant de base aux bonnes causes de 200 millions d'euros par an. A nouveau en 2022, la Loterie Nationale réitère sa vocation de soutien aux bonnes causes en attribuant un montant complémentaire de 10 millions d'euros au montant de base. En 2022, la Loterie Nationale a soutenu plus de 500 projets dans les domaines de l'art, de la culture, de la solidarité, de la science et du sport.

Les **fonds qui retournent à la société belge** pour 2022 s'élèvent donc à 355 millions d'euros dont 210 millions sous forme de soutien aux bonnes causes et 145 millions sous forme de rente de monopole.

Après déduction du soutien aux bonnes causes et de la rente de monopole (355 millions en tout) et après mouvements des réserves immunisées, l'entreprise est parvenue à clôturer l'exercice avec un **bénéfice à affecter** de 9.133.163 euros (celui-ci s'élevait à 20.993.844 euros en 2021).

Le conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2022, après l'affectation du résultat telle que proposée, la Loterie Nationale dispose de **fonds propres** à hauteur de 231.275.850 euros (150.000.000 euros de capital souscrit, 15.000.000 euros de réserves légales, 2.243.589 euros de réserves immunisées, 64.032.261 euros de réserves disponibles). Elle peut en outre s'acquitter de toutes ses obligations de paiement et n'éprouve pas de problèmes de liquidité (voir les ratios ci-après).

## 2 – RÉSULTATS

### 2.1. BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

**Remarque préalable** : il s'agit en l'occurrence des bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2022 est à considérer sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'affectation proposée.

Les bilans de l'exercice clôturé et de l'exercice précédent sont synthétisés ci-après :

<b>Actif</b>				
Actifs immobilisés	298.422	45,9	100.524	15,8
Créances à + d'1 an	-	-	-	-
	<b>298.422</b>	<b>45,9</b>	<b>100.524</b>	<b>15,8</b>
Actifs circulants à 1 an au +	351.372	54,1	535.955	84,2
<b>Total Actif</b>	<b>649.794</b>	<b>100,0</b>	<b>636.479</b>	<b>100,0</b>
<b>Passif</b>				
Fonds propres	231.276	35,6	227.313	35,7
Provisions et impôts différés	76.790	11,8	80.140	12,6
Dettes à + d'1 an	70.853	10,9	64.579	10,1
	<b>378.919</b>	<b>58,3</b>	<b>372.032</b>	<b>58,5</b>
Dettes à 1 an au +	248.722	38,3	239.507	37,6
Comptes de régularisation	22.153	3,4	24.939	3,9
<b>Total Passif</b>	<b>649.794</b>	<b>100,0</b>	<b>636.479</b>	<b>100,0</b>
<b>Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme)</b>	<b>1,4</b>		<b>2,2</b>	
<b>Solvabilité (capitaux propres/total passif)</b>	<b>35,6%</b>		<b>35,7%</b>	

### 2.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont synthétisées ci-après :

Chiffres d'affaires	1.493.654	1.581.114
Autres produits d'exploitation	161.480	30.545
Charges d'exploitation	-1.638.176	-1.582.592
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16.959</b>	<b>29.067</b>
Résultat financier	-651	1.570
<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>16.308</b>	<b>30.637</b>
Impôts sur le résultat	-6.455	-9.643
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>9.853</b>	<b>20.994</b>
Prélèvement/transfert aux réserves immunisées	-720	
<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>9.133</b>	<b>20.994</b>

## 2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat à affecter :</b>	<b>9.133.163 €</b>
Se composant de :	
Résultat reporté de l'exercice précédent :	-
Bénéfice de l'exercice à affecter :	9.133.163 €
<b>Transfert des réserves immunisées aux réserves disponibles :</b>	
	<b>1.279.841 €</b>
<b>Dividende à distribuer :</b>	<b>5.889.992 €</b>
<b>Dotations aux réserves disponibles :</b>	<b>1.963.330 €</b>

## **3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien compromettre l'accomplissement de sa mission sociale, et plus encore son intensification :

- l'augmentation de l'offre de paris et de jeux de hasard dotée d'un encadrement limité ;
- la résurgence permanente d'une offre illégale difficilement contrôlable ;
- la mise en question au niveau européen de l'utilité d'un monopole pour les loteries ;
- la capacité d'investissement plus élevée de ses concurrents.

Notre environnement a été et reste également impacté, depuis 2019 par la crise sanitaire mondiale du Covid et depuis début 2022 par la guerre en Ukraine et l'inflation, ce qui engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise.

Nous avons par ailleurs décidé de maintenir, dans les comptes 2022, la provision de 32,3 millions d'euros inscrite en 2019 suite à la crise sanitaire. Parallèlement, l'entreprise est évidemment soumise aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités.

Face à ceux-ci, ses dirigeants font preuve d'une vigilance permanente. Tous les risques auxquels la société est exposée sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après analyse. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels de la société sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par la direction.

Ces dernières années, le nombre de librairies a systématiquement diminué en raison de la baisse des ventes de produits du tabac et de journaux.

En 2010, le législateur avait décidé qu'en plus des agences de paris, les librairies devaient également pouvoir proposer des paris.

L'absence de définition du terme « librairie » jusqu'à très récemment avait donné lieu à l'émergence du phénomène des « fausses librairies » ou plutôt des « d'agences de paris déguisées » avec toutes les conséquences sociales néfastes que cela implique, notamment la disparition encore plus rapide des librairies traditionnelles.

L'arrêté royal du 17 février 2022 fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires a introduit une réglementation qui, pour diverses raisons, s'avérera préjudiciable à l'image que nous nous entendons par « librairies ». Les exigences des ventes minimales de « titres de presse » sont si faibles que le nombre de lieux où les paris sportifs peuvent être proposés augmentera de manière exponentielle. Non seulement, les librairies traditionnelles en souffriront, mais la population sera également exposée de façon significative à ce type de jeu de hasard agressif.

Il est regrettable que l'on puisse parler de « régularisation » plutôt que de « réglementation », ce qui aura pour conséquence de renforcer la disparition des librairies traditionnelles. Et sans un contrôle strict de ces conditions, le nombre de librairies traditionnelles risque en effet de disparaître à un rythme encore plus rapide.

Par ailleurs, le défaut d'adoption d'arrêtés d'exécution de la loi de 1999 sur les jeux de hasard est de nature à créer une insécurité juridique préjudiciable à la Loterie. En effet, les jeux de hasard en ligne exploités par les opérateurs privés qui selon la loi doivent être de même nature que ceux exploités dans le monde physique ne font toujours pas l'objet d'un arrêté royal qui en définit leurs contours et leur nature. En particulier, il s'agit des jeux de casinos en ligne pour lesquels il n'existe aucun cadre légal qui en définit leur nature et dont on accuse à tort la Loterie Nationale d'en exploiter sous la dénomination de Woohoo, avec à la clé le risque de devoir en arrêter leur exploitation, alors qu'il s'agit de jeux de loterie définis et réglementés par arrêté royal.

Néanmoins, la Loterie Nationale fera tout son possible pour remplir son contrat de gestion.

#### 4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Notre proposition d'augmenter notre soutien aux bonnes causes de 10 millions d'euros pour l'exercice 2022 a été bien accueillie et reste dans l'attente de son officialisation par arrêté royal.

Nos prévisions de liquidité et de solvabilité sont telles que la poursuite de nos activités ne sera pas compromise.

Avec une conjoncture économique influencée par un contexte international instable mais également avec le contexte difficile en matière de politique nationale des jeux de hasard de ces derniers mois, la Loterie Nationale est consciente de ses challenges et de l'équilibre financier à maintenir sachant ses produits procycliques et l'inflation très élevée pesant sur sa marge d'exploitation; les prix de ses produits sont en effet fixes, alors que du côté des coûts, les hausses de prix se font fortement sentir.

L'arrêté royal du 17 février 2022 (MB 23/02/2022) fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires, à savoir l'engagement de paris, inquiète fortement la Loterie Nationale. En plus du fait que la définition très large de ce qu'il faut entendre par 'librairie' ouvre la porte à une expansion du secteur des paris, p. ex. dans les stations-service et les magasins d'alimentation (à condition qu'il y ait une vente minimale d'articles de presse), la Loterie Nationale est également convaincue que la nouvelle définition accélérera encore la baisse du nombre de librairies de ces dernières années. Vu la place importante qu'occupent encore aujourd'hui les librairies dans les ventes au détail de l'entreprise, et l'ouverture aux secteurs dans lesquels la Loterie Nationale a diversifié ses activités (Petrol et Food), ce nouveau cadre législatif aura sans doute une incidence négative sur les ventes au détail de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice 2022, l'augmentation de capital de 30 millions € par incorporation des réserves disponibles approuvée par l'AG extraordinaire du 12 juillet 2022 pour porter le capital de 150 millions € à 180 millions € reste sous condition suspensive de l'approbation par arrêté royal après consultation en Conseil des Ministres.

En date du 3 février 2023, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant approbation des modifications des statuts de la Loterie Nationale.

L'augmentation de capital ne sera cependant effective et définitive que dès publication de l'approbation par arrêté royal.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022, aucun autre événement requérant une adaptation des comptes annuels 2022 ne s'est produit.

## **5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

Mis à part les inquiétudes formulées au points 3 et 4, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'influencer significativement le développement de l'entreprise.

## **6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

En 2022, la société a poursuivi ses efforts en prêtant une attention toute particulière :

- au transfert effectif de sa branche d'activité de paris sportifs à sa filiale Scoore ainsi qu'à la création d'applications et site web distincts pour cette activité permettant à la Loterie Nationale d'accomplir mieux encore sa mission de canalisation dans le contexte du marché belge de jeux de hasard libéralisé;
- à la modernisation du mobilier de vente dans son réseau retail;
- au lancement de son jeu Vikinglotto dans les points de vente physiques;
- aux améliorations apportées dans la qualité en matière d'expérience de jeu pour le joueur et de son accès unique au nouveau site de la Loterie Nationale;
- à la mise en place de nouveaux outils de gestion et de sa nouvelle plateforme digitale en adéquation aux défis stratégiques;
- à l'innovation en engageant des profils spécialisés (techniques et digitaux);
- à la continuation de sa politique en matière de mobilité visant une réduction radicale des émissions de CO<sub>2</sub>;
- à la poursuite de son engagement en matière de « comportement de jeu responsable » ce qui lui vaut la certification « Jeu responsable » décerné par l'Association européenne des loteries;
- à la conservation du certificat WLA, une des conditions requises pour que la Loterie Nationale puisse continuer à prendre part à EuroMillions. Par ailleurs, une telle certification renforce indubitablement la confiance accordée par les joueurs et les partenaires à la Loterie Nationale.

## **7. SUCCURSALES ET FILIALES**

En 2022, la société dispose de trois hubs régionaux : De Brouckère, Gand et Liège; d'un centre de distribution à Jette et de dix magasins (shops) : six en Flandre (Anvers, Gand, Ostende, Bruges, Louvain et Hasselt), trois en Wallonie (Liège, Charleroi et Namur) et un à Bruxelles.

La SA New Lotto Sports Organisation, a été créée le 22 mars 2017. Par l'intermédiaire de la SA New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale participe dans la SC Captains of Cycling (le 31 mars 2017, la SA Lotto Sports Organisation a été transformée en SC Captains of Cycling).

La SA LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de services en faveur d'organismes de loteries, jeux ou paris autorisés, d'agir en qualité d'intermédiaire ou de point de contact pour les opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptible de favoriser directement ou indirectement cet objet, en ce compris la prise de participation dans des sociétés actives dans les domaines précités), a été instituée par acte notarié le 5 juillet 2004.

Le 17 mars 2021, la SA Scoore a été créée. Cette filiale est utilisée à partir de 2022 pour l'organisation des paris sportifs de la Loterie Nationale.

Le capital de la SA New Lotto Sports Organisation, de la SA LNL Services et de la SA Scoore est entièrement détenu par la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale contrôle la SA New Lotto Sports Organisation, la SA LNL Services et la SA Scoore; elle a établi des comptes annuels consolidés pour la première fois au 31/12/2022.

Conformément à l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidés; lorsque plusieurs filiales répondent à cette condition, il ne peut être fait usage de cette faculté que si, totalisées, ces filiales répondent à la condition posée.

Au 31 décembre 2022, la SC Captains of Cycling répondait clairement aux dispositions de l'article précité.

## **8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2022, pas plus qu'auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.

## **9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ**

Non applicable.

## 10. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2022.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2023.

L'administrateur délégué,



La présidente du conseil d'administration,



Les administrateurs,

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

# LOTERIE NATIONALE SA DE DROIT PUBLIC

## RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LOTERIE NATIONALE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Loterie Nationale SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires de communication. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Les réviseurs d'entreprises, membres du collège des commissaires, ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Leur mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Le représentant de la Cour des comptes, membre du collège des commissaires, a été nommé par l'assemblée générale de la Cour des comptes en date du 6 juin 2016. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Loterie Nationale durant neuf exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 649.793.907 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 9.853.072.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des Commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des Commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect :
  - ▾ des dispositions de l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations prévoyant la remise des pièces aux membres de l'assemblée générale 15 jours avant la réunion.

Bruxelles, le 17 mai 2023

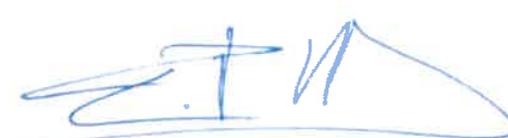
### LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM InterAudit SRL  
Représentée par



Marie Delacroix  
Associée

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par



Eric Van Hoof  
Partner \*

\* Agissant au nom d'une SRL



LA COUR DES COMPTES  
Représentée par



Jan Debucquoy  
Conseiller auprès de la Cour des Comptes

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

334

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	386,3	214,2	172,1
Temps partiel	1002	47	13,7	33,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	422,1	224,5	197,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	577.265	323.975	253.290
Temps partiel	1012	49.688	15.211	34.477
Total	1013	626.953	339.186	287.767
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	39.954.110	23.092.626	16.861.484
Temps partiel	1022	3.626.169	1.142.571	2.483.598
Total	1023	43.580.279	24.235.197	19.345.082
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	582.352	310.882	271.470

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	415,1	217,8	197,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	622.929	337.955	284.974
Frais de personnel	1023	39.921.846	22.338.062	17.583.784
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	693.174	374.360	318.814

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	390	45	424,5
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	390	44	424
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	54	3	56,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	7		7
de niveau supérieur non universitaire	1202	16		16
de niveau universitaire	1203	31	3	33,2
Femmes	121	53	6	57,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	1	7,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	1	17,8
de niveau universitaire	1213	29	4	32,3
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	390	45	424,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	6,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	13.205	
Frais pour la société	152	332.404	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	85	2	86,1
210	66	1	66,6
211	19	1	19,5
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	77	6	80,6
310	58	6	61,6
311	19		19
312			
313			
340	9	5	12,1
341			
342	8		8
343	60	1	60,5
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	150	5811	140
5802	4.154	5812	3.287
5803	357.680	5813	260.651
58031	357.680	58131	260.651
58032		58132	
58033		58133	
5821	240	5831	207
5822	2.508	5832	2.551
5823	129.524	5833	117.056
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit public, la Loterie Nationale est régie par la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (dite « Loi de 2002 »). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la Loi de 2002, la Loterie Nationale est régie par le Code belge des sociétés.

La Loterie Nationale respecte des règles de gouvernance d'entreprise en vue de s'inscrire, en tant qu'entreprise publique, résolument dans un mouvement général de transparence et de meilleure gestion.

Les missions de service public qui lui ont été confiées par l'État illustrent son engagement sociétal vis-à-vis de son actionnaire de référence – l'État – et des citoyens, bénéficiaires finaux des subsides découlant des activités de la Loterie Nationale.

Pour mener à bien ses missions, la Loterie Nationale s'appuie non seulement sur son conseil d'administration, mais également sur trois comités spécialisés, à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique, ainsi que sur le comité de direction, sans oublier les organes de contrôle que sont le collège des commissaires et les commissaires du gouvernement.

## \* Conseil d'administration

### **Composition**

L'article 9 §1 de la Loi de 2002 stipule que le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, l'administrateur délégué et un nombre de membres ordinaires proportionnel aux droits de votes attachés aux actions détenues par l'État. L'État Belge étant actionnaire à 78,72 %, douze administrateurs sont nommés par le Roi.

Les autres membres ordinaires sont ensuite nommés par les autres actionnaires, en l'occurrence, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, qui détient 21,28 % des parts et a donc nommé deux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose de quatorze membres, dont le président et l'administrateur délégué (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Douze administrateurs ordinaires, parmi lesquels l'administrateur délégué et le président du conseil d'administration, sont nommés par l'État belge par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Jannie HAEK	Administrateur délégué	
* Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Xavier GONZALEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Gérald DUFFY	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Laurence LAMBERT	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Liesbeth DE WINTER	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Madame Patricia CEYSSENS	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Bart STOKMANS	Administrateur	à partir du 10/05/2022



Deux administrateurs ordinaires désignés par La Société Fédérale de Participations et d'Investissement :

* Madame Ermeline GOSELIN	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021

L'article 9, §5 de la Loi de 2002 prévoit que le président du conseil d'administration est nommé par le Roi parmi les membres ordinaires et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du conseil d'administration.

Conformément à la Loi de 2002, les administrateurs sont chacun nommés pour un mandat reconductible de six ans.

Parmi les membres du conseil d'administration désignés par l'État belge, il doit y avoir autant de néerlandophones que de francophones. L'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président. Un tiers au moins des administrateurs doit être du sexe opposé à celui des autres membres désignés par l'État belge (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Le comité de direction est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. L'administrateur délégué représente la société dans tous les actes juridiques.

### ***Pouvoirs et fonctionnement***

#### *Fréquence des réunions*

L'article 24, §1 des statuts de la Loterie Nationale prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Le conseil d'administration se réunit en principe tous les deuxièmes mardis du mois, à l'exception du mois d'août. Il s'est réuni 11 fois en 2022.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou l'administrateur délégué, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande.

#### *Compétences*

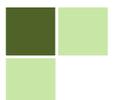
Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la Loterie Nationale, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration contrôle la gestion assurée par le comité de direction qui lui fait régulièrement rapport.

Le conseil, ou son président, peut, à tout moment, demander au comité de direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

### **Comités institués par le conseil d'administration**

Le conseil d'administration a institué trois comités, lesquels sont chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération et du comité stratégique.



### \* Comité d'audit

#### **Composition**

Le comité d'audit se compose d'administrateurs ordinaires, au nombre de trois au moins. Le président du conseil d'administration et les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit et y siègent avec voix consultative.

Les administrateurs ordinaires qui le composent sont les suivants :

* Madame Patricia CEYSENS	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Madame Laurence LAMBERT	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente du Conseil d'administration (voix consultative)	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2022.

#### **Compétences**

Le comité d'audit est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans l'examen des comptes et le contrôle du budget, le suivi des travaux d'audit, l'examen de la fiabilité de l'information financière et l'organisation et la surveillance du contrôle interne.

### \* Comité de rémunération

#### **Composition**

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Gérald DUFFY	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni 3 fois en 2022.

### \* Comité stratégique

#### **Composition**

Le comité stratégique se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, l'administrateur délégué et d'au moins



deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

* Monsieur Jannie HAEK	Administrateur délégué	
* Madame Géraldine DEMARET	Présidente	à partir du 21/05/2021
* Madame Patricia CEYSENS	Administratrice	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Xavier GONZALEZ	Administrateur	à partir du 21/05/2021
* Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur	à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité stratégique.

Le comité stratégique s'est réuni 4 fois en 2022.

### **Compétences**

Le comité stratégique est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la société. Le comité stratégique émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, les opportunités d'acquisition et de partenariat et toute autre question d'intérêt stratégique soumise par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué ou deux autres administrateurs.

### \* Les commissaires du gouvernement

L'article 18 de la Loi de 2002 prévoit que la Loterie Nationale est soumise au contrôle du ministre, et pour les décisions ayant un impact budgétaire ou financier, au contrôle du ministre qui a le Budget dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du gouvernement.

Les commissaires du gouvernement veillent au respect de la loi, du statut organique de la Loterie Nationale et du contrat de gestion. Ils s'assurent, en particulier, de ce que la politique de la Loterie Nationale ne porte pas préjudice à l'exécution des tâches de service public.

De plus, les commissaires du gouvernement font rapport au ministre, au ministre du Budget et au ministre des Finances sur toutes les décisions de la société qui ont une incidence sur le budget de l'État.

- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur Tom BLOCKMANS (à partir du 12/05/2021).
- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargé de la Loterie Nationale est Monsieur Filip VAN DE VELDE.

Les commissaires du gouvernement sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de direction et y siègent avec voix consultative.



## Rémunération

### \* Conseil d'administration

La Loi de 2002 prévoit que l'assemblée générale détermine la rémunération dont bénéficient les membres du conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur.

La rémunération brute du président du conseil d'administration se compose d'une partie mensuelle fixe qui s'élève à 2.500 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- \* 750 € par séance du conseil d'administration ;
- \* 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- \* 500 € par séance du conseil d'administration ;
- \* 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

Le président et les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais ni d'avantages en nature.

La rémunération des membres du conseil d'administration n'a pas été indexée depuis 2002.

### \* Administrateur délégué

Le gouvernement fédéral a décidé en 2016 d'adopter de nouvelles règles en matière de rémunération des administrateurs délégués des entreprises publiques. Ces règles prévoient que l'indemnité maximale annuelle s'élève à 290.000 euros par an. Ce montant est indexé.

### \* Commissaires du gouvernement

La rémunération brute des commissaires du gouvernement se compose d'une partie mensuelle fixe de 1.250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- \* 500 € par séance du conseil d'administration ;
- \* 1.000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération des commissaires du gouvernement n'a pas été indexée depuis 2002.



En 2022 la Loterie Nationale a payé une rémunération de 381.887,10 euros aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires du gouvernement.

Prénom et nom	Titre	Présences Conseil d'Administration	Présences Comité de Rémunérations	Présences Comité Stratégique	Présences Comité d'Audit	Rémunération 2022
<b>Nombre de réunions</b>		<b>11</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
PATRICIA CEYSENS	Administratrice	10		4	4	28.000,00
EMMANUELLE DARDENNE	Administratrice	9	2			21.500,00
KAREL DE BONDT	Administrateur	10	3			23.000,00
LIESBETH DE WINTER	Administratrice	9				19.500,00
<b>GERALDINE DEMARET</b>	<b>Présidente</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>49.250,00</b>
GERALD DUFFY	Administrateur	8	2			21.000,00
PATRICK DUPRIEZ	Administrateur	10		4		24.000,00
XAVIER GONZALEZ	Administrateur	11		4		24.500,00
ERMELINE GOSSELIN	Administratrice	10				20.000,00
MATTHIJS KEERSEBILCK	Administrateur	10		4	4	28.000,00
LAURENCE LAMBERT	Administratrice	11			4	24.500,00
BOGDAN VANDEN BERGHE	Administrateur	10	3			23.000,00
BART STOKMANS	Administrateur	6				12.637,10
FILIP VANDEVELDE	Commissaire	11	3	4	4	31.500,00
TOM BLOCKMANS	Commissaire	11	3	4	4	31.500,00
<b>JANNIE HAEK</b>	<b>Administrateur-délégué</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
						<b>381.887,10</b>

\* Comité des subsides

Certains administrateurs sont membres du comité des subsides visé dans l'article 31 du contrat de gestion du 26 juillet 2016. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour cette activité.

